

LIAISON NATIONALE ADC

Contrôles de connaissances. . .

NON !

Depuis quelques semaines fleurissent des applications diverses et variées de la réglementation sur l'habilitation des conducteurs.

SUD-rail s'est toujours opposé au contrôle individuel des connaissances, il n'est pas question d'accepter aujourd'hui ce que nous avons toujours refusé.

Lors du groupe de travail traction du 9 juillet, nous avons obtenu le retrait des notions de contrôle oral, de contrôle écrit et du simulateur ou de la vidéo, comme moyen d'évaluation des connaissances.

La position de SUD-rail est très claire :
Nous appelons les ADC à refuser tout contrôle de connaissances individuel ou nominatif.

Que ce soit pour les formations ou pour les notations
SUD-rail refuse l'arbitraire et l'injustice.

Renouvellement des connaissances lignes :

La direction impose aux CTT de signer la connaissance de ligne des ADC. Le renouvellement est automatique dès lors que la fréquence de passage sur la ligne définie par l'IN1520 est respectée. (1 passage mini tous les 6 mois sur lignes complexes, mini tous les 8 mois sur les lignes simples, 15 mois VUTR, VUSS)

Aucun contrôle de connaissance n'est prévu par la réglementation !

Renouvellement des connaissances engins :

La direction impose que se soit aux CTT que reviennent la décision de suspendre ou non la compétence à conduire un engin moteur. A défaut d'élément pouvant justifier d'un retrait, le seul critère pris en compte est la fréquence d'utilisation.

Aucun contrôle de connaissance n'est prévu par la réglementation !

L'habilitation du conducteur est validée sur une période de trois ans.
Cette validation repose sur une évaluation en continu des compétences professionnelles.

Pour cette validation les cadres traction doivent s'appuyer sur :

- Plusieurs accompagnements en ligne annuels.
- les PPOS (Pratiques Professionnelles Observables en Situation) :
- Le contrôle des enregistrements.
- L'étude des évènements conduite.
- La fréquence de la pratique des lignes et engins et des trains.
- Des journées de formation continues.

Le 1^{er} octobre 1985, les ADC se sont tous mis en grève, sans préavis, contre la mise en place de ces contrôles individuels des connaissances.

Ce n'est pas aujourd'hui qu'ils vont l'accepter !

SUD-rail est prêt, avec les agents de conduite, à engager l'action si la direction persiste.

St Denis, le 24 janvier 2005.